

Contrat de réservation d'un stage multi-pêche

Le stagiaire :

Je soussigné, le responsable légal de l'enfant, Mr, Mme.....
Demeurant à : rue
Code postal : Ville/commune :
Tél. : E-mail :
Dates du stage :
Tarif du stage : 590€

AUTORISATIONS :

Autorise mon enfant :

Nom : Prénom :
Né(e) le

Photo
couleur

- A participer aux activités prévues dans le cadre du stage de pêche
- Autorise l'utilisation des photographies ou vidéos effectuées lors du séjour, par le responsable du stage pour communiquer sur internet, plaquettes et tout autre support de communication : OUI NON
- Autorise le transport de mon enfant dans les véhicules de l'organisation : OUI NON
- Autorise le responsable du stage à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de problème de santé, y compris celles nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale qui serait reconnue urgente par le médecin.

ASSURANCE

Compagnie n° Contrat :
Date de validité du au

Joindre à la présente fiche une copie de l'attestation d'assurance extra scolaire de l'enfant et un certificat médical d'aptitude à la pratique d'une activité sportive (copie de documents fournis dans le cadre scolaire).

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Que l'enfant est apte à nager : OUI NON

Que le transport jusqu'au lieu du stage est placé sous ma responsabilité.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, je dégage la responsabilité du responsable du stage et des moniteurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

Fait à le

Signature du responsable légal (précédé de la mention lu et approuvé)

Fiche descriptive du stage multi-pêche :

Techniques abordées : pêche de la carpe à la grande canne, à l'anglaise et au quiver/feeder ; pêche des carnassiers aux leurres en float tube ; pêche de l'esturgeon

Destination : le Domaine de la Patte d'Oie – les Guidons – 70 270 MELISEY ; la région du plateau des 1000 étangs, sur les contreforts occidentaux du massif Vosgien. Le Domaine comporte 4 plans d'eau pour une superficie totale de 5 ha permettant de pêcher carpes, brèmes, gardons, tanches, black-bass, brochets, sandres, esturgeons, silures en fonction des saisons.

Hébergement : dans le chalet du Domaine de la Patte d'Oie (voir photo ci –après). Les repas sont préparés en commun par les moniteurs et les stagiaires et pris aux chalets dans le séjour ou sur la terrasse couverte en fonction de la météo.

Durée du stage : 5 jours du dimanche à partir de 17h00 au vendredi après midi avant 18h00. Possibilité de départ le samedi matin avant 10h00, auquel cas prévoir un supplément de 50€ (diner du vendredi soir, nuitée, petit déjeuner du samedi matin et encadrement). Le stage se déroulera du..... au

Nombre de participants : 4 ou 8 participants en tout en fonction des sessions (4 maximum par moniteur). De 11 à 18 ans. Le responsable du stage se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre de participants n'est pas réunis.

Matériel : les stagiaires devront se munir d'un sac de couchage, nécessaire de toilette et de vêtements adaptés à la saison et à la pratique de la pêche (bottes, vêtements de pluie, casquette, lunettes polarisantes), les waders seront mis à disposition des stagiaires.

Le responsable du stage met à disposition du matériel haut de gamme, adapté aux pêches pratiquées sur le domaine (une caution de 50€ sera demandée à l'arrivée du stagiaire).

Le droit de pêche sur les étangs du domaine est inclus.

Tarifs : 590€. Acompte de 25% (150€) à régler pour confirmer la réservation, solde payable 30 jours avant la date de début du stage.



Le gîte :



Conditions générales de vente

Article 1 - Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le stagiaire aura fait parvenir au responsable du stage un acompte de 25 % du montant total de la location, un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée, un exemplaire de la fiche sanitaire de liaison, un certificat médical d'aptitude à la pratique d'une activité sportive et une copie de l'attestation d'assurance extra scolaire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du responsable du stage ;

Article 2 - Annulation par le stagiaire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au responsable du stage.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au responsable du stage. Le solde reste acquis au responsable du stage si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le stagiaire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul. L'acompte reste également au responsable du stage qui demandera le solde de la location.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au responsable du stage. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

Article 3 - Annulation par le responsable du stage : Le responsable du stage rembourse au stagiaire le double du montant de l'acompte encaissé.

Article 4 - Arrivée : Le stagiaire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le stagiaire doit prévenir le responsable du stage.

Article 5 - Règlement du solde : Le solde de la location est versé 30 jours avant la date de début du stage.

Article 6 – Prestations incluses dans le contrat :

- Le prêt de l'ensemble du matériel de pêche (matériel haut de gamme, en parfait état)
- Les divers consommables, appâts, leurres, mouches
- Le droit de pêche sur les 4 plans d'eau du domaine de la Patte d'Oie
- Les transports du gîte aux lieux de pêche
- La pension complète avec hébergement en gîte (fiche descriptive ci-jointe)
- Les waders

Article 7 – Prestations non incluses dans le contrat :

- Le transport du domicile au gîte
- Lunettes polarisantes, casquette
- Les dépenses d'ordre personnel

Article 8 – Assurances : chaque moniteur dispose d'une assurance « RC PRO » contractée par l'intermédiaire de la FFMGP (Fédération Française des Moniteurs Guide de Pêche). Le stagiaire devra fournir une attestation d'assurance « extra-scolaire ».

Article 9 - Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du stagiaire, un dépôt de garantie dont le montant est de 50 euros est demandé par le responsable du stage afin de couvrir les éventuels dommages sur le matériel prêté. Notamment les casses liées à une mauvaise utilisation du matériel prêté, non conforme aux consignes édictées par les moniteurs. La caution sera rendue en fin de stage contre remise du matériel prêté en l'état.

Ce contrat prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le/...../..... un exemplaire du présent contrat paraphé sur chaque page, daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le stagiaire) ainsi que les pièces prévues à l'article 1 des conditions générales de vente.

Je soussigné, M. Mme, déclarent être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif du stage, du descriptif du gîte et des conditions générales de vente du présent contrat.

Fait à Mélisey le/...../.....

Nicolas Gavaille

Pour le stagiaire,

(Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé. Parapher chaque page)

